

## Votre caisse RSI Professions Libérales vous propose de participer au Bilan santé retraite

Partir en retraite est une étape clé de la vie qui peut être vécue très positivement, comme le début d'un nouveau projet de vie ou comme une épreuve. Il n'est pas toujours simple de lâcher prise. La retraite est ainsi l'occasion de faire le point sur sa santé pour préparer au mieux son avenir.

Le **Bilan Santé Retraite** consiste en :

- une visite médicale chez le médecin traitant,
- un bilan bucco-dentaire chez le chirurgien-dentiste

Ces deux consultations sont prises en charge à 100% par le RSI, sans avance de frais. Vous pouvez choisir seulement l'une des deux consultations.

Le bilan santé retraite est la première étape d'un **parcours de prévention destiné aux seniors**. En complément de ces consultations, plusieurs types de services peuvent vous être proposés selon vos besoins révélés lors de ces consultations : aides à l'accès aux soins (prothèse dentaire, appareillage auditif), à une complémentaire santé, à l'aménagement du domicile...

Ce bilan s'adresse **aux assurés santé du RSI, nouveaux retraités** (ayant perçu leur première pension de retraite en 2016 ou 2015), sans critère d'âge ainsi qu'aux conjoints ayants-droit âgés de 58 ans à 65 ans.

Pour bénéficier de ce bilan, vous recevrez à votre domicile un courrier d'invitation personnalisé. Si vous n'avez pas reçu ce courrier, n'hésitez pas à contacter le service prévention, au 01.85.56.07.46 / 47.

*Pour en savoir plus :*

Lien vers la page du site du RSI : <https://www.rsi.fr/bilan-sante-retraite.html>; ou téléchargez la brochure du Bilan Santé Retraite :



Brochure\_bilan\_san  
te\_retraite.pdf